



Ligue Nationale contre le Cancer

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

ERNST & YOUNG Audit



Ligue Nationale contre le Cancer

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

A l'Assemblée Générale de l'association Ligue Nationale contre le Cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association Ligue Nationale contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.3 « Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes combinés qui mentionne l'application du règlement ANC n° 2020-01 à compter du 1^{er} janvier 2021.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination ainsi que du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont décrites de manière appropriée dans les notes « 4.1 Compte de résultat par origine et destination (CROD) » et « 4.7 Compte d'emploi annuel des ressources (CER) » de l'annexe aux comptes combinés, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives à la fédération, données dans le rapport d'activité du trésorier.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 7 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Isabelle Tracq-Sengeissen

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2021

ACTIF	EXERCICE 2021			EXERCICE 2020
	Brut	Amortissements & dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	2 932 760	-2 377 753	555 007	522 058
Immobilisations incorporelles en cours	114 306		114 306	19 470
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 726 384		3 726 384	3 538 384
Constructions	38 771 235	-15 164 181	23 607 054	23 969 535
Installations techniques, matériel et outillage industriels	238 750	-222 836	15 914	27 774
Autres immobilisations corporelles	7 838 646	-6 174 267	1 664 379	1 628 660
Immobilisations corporelles en cours	1 836 623		1 836 623	332 441
Avances et acomptes	30 902		30 902	80 877
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés	37 278 994	-7 779 984	29 499 011	27 681 436
Immobilisations financières				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	4 312 655	-252 072	4 060 582	3 822 933
Autres titres immobilisés	7 662 500		7 662 500	7 403 393
Prêts	4 414	-360	4 054	4 440
Autres immobilisations financières	132 722		132 722	104 904
Total I	104 880 891	-31 971 453	72 909 438	69 136 305
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	9 042		9 042	9 180
Marchandises	807 408	-303 770	503 638	527 696
Avances et acomptes sur commandes	152 681		152 681	242 751
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	332 233	-12 700	319 533	246 082
Créances reçues par legs ou donations	34 058 423		34 058 423	32 014 761
Autres créances	3 442 096	-43 729	3 398 367	4 318 633
Legs et donations en cours de réalisation				
Valeurs mobilières de placement	31 501 101	-41 900	31 459 200	30 897 077
Disponibilités	163 390 561		163 390 561	132 885 230
Charges constatées d'avance	684 980		684 980	810 565
Total II	234 378 525	-402 099	233 976 426	201 951 975
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	339 259 416	-32 373 552	306 885 864	271 088 280
ENGAGEMENTS RECUS	14 760 435			11 359 327
LEGS NET A REALISER	14 760 435			11 359 327
Estimation des legs en cours d'examen, avant acceptation par les organes statutairement compétents	14 760 435			11 329 327
Assurance Vie				0

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2021

PASSIF	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
FONDS PROPRES/FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	5 361 874	5 353 473
Fonds propres complémentaires	1 209 499	1 060 157
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires	2 044 814	2 044 814
Fonds propres complémentaires	145 939	145 939
Ecarts de combinaison	3 061 173	2 701 362
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	83 070 097	76 067 978
Réserves pour projet de l'entité	60 979 923	49 168 065
Autres réserves		
Report à nouveau	4 624 411	4 403 312
Excédent ou déficit de l'exercice	18 111 787	19 514 130
Situation nette (sous total)	178 609 516	160 459 230
Subventions d'investissement	1 686 993	1 786 906
Total I	180 296 509	162 246 136
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	53 887 717	48 796 966
Fonds dédiés	4 162 217	3 325 286
Total II	58 049 934	52 122 252
PROVISIONS		
Provisions pour risques	3 359 006	2 219 994
Provisions pour charges	3 722 428	3 744 464
Total III	7 081 434	5 964 458
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 154 470	2 343 390
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 636 017	4 595 261
Dettes des legs ou donations	9 969 226	11 410 890
Dettes fiscales et sociales	4 410 580	4 454 959
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	181 452	110 350
Autres dettes	38 808 741	27 710 764
Produits constatés d'avance	297 501	129 820
Total IV	61 457 987	50 755 434
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	306 885 864	271 088 280
ENGAGEMENTS DONNÉS	2 960 989	3 023 163

COMPTE DE RESULTAT COMBINE 2021

COMPTE DE RÉSULTAT	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 014 512	3 845 704
Ventes de biens et services		
Ventes des biens	507 337	249 133
dont ventes de dons en nature	220	2 070
Ventes de prestations de services	3 008 276	2 242 560
dont parrainages	404 826	366 163
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subvention d'exploitation	4 486 915	3 480 158
Contributions financières reçues	2 832 365	770 782
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuel	46 289 156	39 724 491
Mécénats	1 347 714	937 959
Legs, donations et assurances-vie	63 347 600	55 723 378
Resprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 676 110	881 593
Utilisations des fonds dédiés	1 864 515	3 080 545
Autres produits	65 296	68 147
Total I	129 439 796	111 004 450
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	441 904	340 581
Variation de stock de marchandises	83 563	-178 172
Autres achats et charges externes	27 679 148	24 181 049
Aides financières	47 490 084	34 850 439
Impôts, taxes et versements assimilés	1 875 316	1 720 972
Salaires et traitements	17 785 207	16 779 077
Charges sociales	7 228 420	6 757 837
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 516 279	4 468 733
Report en fonds dédiés	2 701 446	3 841 843
Autres charges	2 917 561	1 312 143
Total II	112 718 929	94 074 502
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	16 720 867	16 929 948
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	173 005	206 671
Autres intérêts et produits assimilés	522 854	542 719
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	6 671	61 620
Différences positives de change	36	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	102 926	2 782
Total III	805 493	813 792
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	178	45 174
Intérêts et charges assimilées	30 559	47 852
Différences négatives de change	15	81
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements	105 133	9 372
Total IV	135 886	102 479
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	669 607	711 313
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	17 390 474	17 641 261
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 337 222	1 501 161
Sur opérations en capital	293 438	1 819 336
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	7 718	
Total V	1 638 378	3 320 497
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	565 425	367 224
Sur opérations en capital	267 711	916 275
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	19 082	30 680
Total VI	852 219	1 314 179
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	786 159	2 006 318
Impôts sur les bénéfices (VIII)	64 847	133 449
TOTAL DES PRODUITS	131 883 667	115 138 739
TOTAL DES CHARGES	113 771 880	95 624 609
EXCÉDENT OU DEFICIT	18 111 787	19 514 130
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	359 903	555 339
Prestations en nature	328 660	363 844
Bénévolat	3 836 082	2 101 519
Total	4 524 645	3 020 702
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	3 700	4 997
Mises à disposition gratuite de biens	130 886	138 820
Prestations en nature	490 559	247 109
Personnel bénévole	3 899 500	2 629 776
Total	4 524 645	3 020 702



ANNEXE AUX COMPTES COMBINES
CLOS AU 31/12/2021

Assemblée Générale du 30 Juin 2022 à Lille

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DE L'EXERCICE.....	& DES FAITS CARACTÉRISTIQUES 7
1.1 OBJET SOCIAL.....	7
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES.....	7
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	8
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	9
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX	9
2.1.1 <i>Préambule</i>	9
2.1.2 <i>Cadre légal de référence</i>	9
2.1.1 <i>Le périmètre</i>	9
2.1.3 <i>Changement de méthode comptable</i>	10
2.2 DÉROGATIONS.....	10
2.2.1 <i>Cotisation des Comités Départementaux</i>	10
2.2.2 <i>Traitement des legs et donations</i>	10
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	12
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF	12
3.1.1 <i>Principes généraux</i>	12
3.1.2 <i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	13
3.1.2.1 Principaux mouvements en acquisition.....	13
3.1.3 <i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	13
3.1.4 <i>Méthode et durées d'amortissements</i>	13
3.1.5 <i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	14
3.1.6 <i>Stocks</i>	14
3.1.1 <i>Etat des échéances des créances</i>	14
3.1.2 <i>Tableaux des dépréciations</i>	14
3.1.3 <i>Disponibilités</i>	15
3.1.4 <i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>	15
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF	16
3.2.1 <i>Tableau de variation des fonds propres</i>	16
3.2.2 <i>Fonds dédiés</i>	17
3.2.3 <i>Provisions pour risques et charges</i>	18
3.2.3.1 Tableau de variation	18
3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....	18
3.2.4 <i>Dettes</i>	18
3.2.4.1 Etat des échéances	18
3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales.....	19
3.2.5 <i>Charges à payer par postes du bilan</i>	19
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	20
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	20
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	22
4.2.1 <i>Produits liés à la générosité du public</i>	22
4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie	22
4.2.1.2 Dons manuels	22
4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie	22
4.2.1.4 Mécénat.....	22
4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public.....	23
4.2.2 <i>Produits non liés à la générosité du public</i>	23
4.2.2.1 Parrainage des entreprises	23
4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie.....	23
4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public.....	23
4.2.3 <i>Subventions et autres concours publics</i>	24
4.2.4 <i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	24
4.2.5 <i>Utilisation des fonds dédiés</i>	24
4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	25

4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i>	25
4.3.2	<i>Missions sociales</i>	25
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	26
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	26
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	26
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	26
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	26
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	27
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	27
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	27
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	27
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES ET PRODUITS DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD.....	28
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	29
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	29
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	29
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER).....	30
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	30
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i>	31
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	31
4.7.4	<i>Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)</i>	31
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	32
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	32
5.1.1	<i>Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser</i>	32
5.2	AUTRES INFORMATIONS.....	32
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i>	32
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i>	32
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	32

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

- **Société et politiques de cancer :**

L'objectif de cette mission non statutaire créée en 2011, est de se faire l'écho de la parole des malades et de leurs proches en interpellant tous les acteurs pouvant peser sur les aspects sociaux et sociétaux de cette maladie. La Ligue est ainsi un acteur puissant des politiques de santé en participant aux débats de société autour du cancer.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Principaux événements de l'exercice :

Lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 20 juillet 2021, le Professeur Daniel Nizri a été élu Président de la Ligue nationale contre le cancer. Il succède au Professeur Axel Kahn, Président de juin 2019 à mai 2021, décédé le 6 juillet 2021 des suites d'un cancer.

La crise sanitaire a perduré sur tout l'exercice 2021. Etonnamment, dans ce contexte, un nouveau record des ressources legs et assurances vie encaissées a été atteint. Les ressources liées à la collecte des dons affichent également un excellent résultat.

La Ligue a sorti de ses activités le seul programme de recherche qu'elle réalise en propre. Ce programme intitulé Cartes d'Identité des Tumeurs® (CIT) dédié à la génomique des cancers avait été initié par la Ligue en 2000.

Du 13 au 18 mars 2021, 516 magasins de l'enseigne E. Leclerc, ont participé à la 18ème édition de « Tous unis contre le cancer ». Plus de 1.6 M€ ont été collectés qui seront affectés à la lutte contre les cancers de l'enfant et de l'adolescent

Événements post clôture :

Allègement des dispositifs sanitaires liés à la crise COVID, facilitant l'organisation du travail, des manifestations et l'engagement des bénévoles.

Suite au conflit en Ukraine et aux appels à la générosité du public de nombreuses organisations en soutien au peuple ukrainien, couplé à une forte progression de l'inflation, La Ligue constate une diminution des dons à son profit.

Le Conseil d'administration du Siège de la Ligue du 1er mars 2022 a voté le changement de son outil marketing (au bénéfice de toute l'organisation : Comités Départementaux et Siège de la fédération) et sa prise en charge financière par le Siège.

L'année 2022 verra l'application d'une nouvelle convention de répartition des legs et assurances vie entre le siège et les comités départementaux.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes combinés clos au 31 décembre 2021 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08
- Aux dispositions du règlement ANC n°2020-01 (qui remplace à compter du 1^{er} janvier 2021 le règlement 99.02).

Le passage au règlement ANC 2020-01 n'a eu aucune incidence sur les comptes combinés de l'association.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.1 Le périmètre

Le périmètre de Combinaison des comptes 2021 de la Ligue nationale contre le cancer est complet et se compose de 104 entités :

♦Siège de la Fédération	1
♦Comités de France Métropolitaine (a)	97
♦Comités Départementaux d'Outre-Mer (b)	4
♦Comités des Territoires d'Outre-Mer (c)	2
Total	104

- (a) il s'agit de 97 départements métropolitains, dont le sous-Comité du Doubs (Montbéliard) et la Corse qui comprend 2 Comités
- (b) il s'agit des Comités : Guadeloupe, Martinique, Réunion & Guyane
- (c) Territoire d'Outre-Mer : Polynésie Française et Nouvelle Calédonie

2.1.2 Les principes de Combinaison

Méthode de Combinaison :

La méthode de combinaison est la suivante :

- ⇒ Envoi des états de réciprocités relatifs aux opérations entre le Siège de la Fédération et les Comités Départementaux
- ⇒ Collecte des états de réciprocités inter-Comités pour les Comités Départementaux concernés
- ⇒ Sommation de tous les comptes certifiés par un Commissaire aux Comptes ou un contrôleur
- ⇒ Homogénéisation des comptes entre le Siège de la Fédération et les Comités Départementaux
- ⇒ Homogénéisation des comptes inter-Comités Départementaux

⇒ Elimination des opérations réciproques

⇒ Etablissement des comptes combinés

Écarts de Combinaison :

La Combinaison 2021 présente 3.061.173 € d'écarts de Combinaison :

105100 ⇒ écart de Combinaison Comités Départementaux

Ce compte enregistre principalement l'extourne des écritures d'homogénéisation de l'exercice précédent relatives aux Comités Départementaux avec incidence sur le résultat.

105110 ⇒ écart de Combinaison Siège de la Fédération

Ce compte enregistre l'extourne des écritures d'homogénéisation de l'exercice précédent relatives au Siège de la Fédération avec incidence sur le résultat.

⇒ L'écart global de Combinaison 2021 s'élève à 3.061.173 € dont :

- Écart de Combinaison Comités Départementaux	2.903.888 €
- Écart de Combinaison Siège de la Fédération	157.285 €

2.1.3 Changement de méthode comptable

Les comptes combinés clos au 31 décembre 2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2020-01 (qui remplace à compter du 1er janvier 2021 le règlement 99.02).

Le passage au règlement ANC 2020-01 n'a eu aucune incidence sur les comptes combinés de l'association.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à posteriori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part. Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entrainera une comptabilisation des nouvelles valeurs.
- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistantes, ou encore ne comportant pas de quote-part.
Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.
Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.
- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- *Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;*
- *Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;*

Dans les comptes « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	2 648 613	471 223	72 770	3 047 066
Immobilisations corporelles	87 088 089	31 192 661	28 559 216	89 721 534
Immobilisations financières	11 588 103	572 480	48 292	12 112 291
Total	101 324 805	32 236 364	28 680 278	104 880 891

Cf.2.1.3.1

3.1.2.1 Principaux mouvements en acquisition

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles correspondent à des achats de licences au Siège.
La variation des immobilisations corporelles provient en grande partie des biens reçus par legs et donations.
Trois Comités Départementaux ont acquis de nouveaux locaux.

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sortie de l'actif	Fin exercice
Amort.Immob.incorporelles	2 107 084	274 053	3 384	2 377 753
Amort.Immob.corporelles	29 828 984	3 128 080	3 615 796	29 341 268
Amort.Immob.financières	252 432			252 432
Total	32 188 500	3 402 133	3 619 180	31 971 453

Cf.2.2.2

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	Variation
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	4 312 655	4 075 005	237 650
Autres titres immobilisés	7 662 500	7 403 393	259 107
Prêts	4 414	4 800	-386
Autres immobilisations financières	132 722	104 905	27 817
Total	12 112 291	11 588 103	524 188

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Prêts	4 414	4 414	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	332 233	332 233	
→ Autres Créances	3 442 096	3 442 096	
<i>dont :</i>			
- personnel	272 19		
- sécurité sociale et autres organismes	10 534		
- état et autres collectivités publiques	10 16 000		
- débiteurs divers	2 388 343		
→ Créances reçues par legs ou donations	34 058 423	11 498 717	22 559 706
→ Charges constatées d'avance	684 980	684 980	
Total	38 522 146	15 962 440	22 559 706

Le poste « Etat et autres collectivités publiques » concernent principalement des subventions d'investissement à recevoir.

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	Variations
Immobilisations corporelles (1)	7 779 984	9 810 462	-2 030 478
Immobilisations financières	252 432	252 432	0
Stocks	303 770	365 657	-61 887
Créances	56 429	44 329	12 100
Valeurs mobilières de placement	41 900	48 402	-6 502
Total	8 434 515	10 521 282	-2 086 767

(1) Dépréciations liées aux biens immobiliers legs

Placements	Valeur Comptable au 31/12/2021	Dépréciations au 31/12/2021	Valeur Comptable au 31/12/2020	Dépréciations au 31/12/2020
Actions	244	697	244	706
Contrat de capitalisation	8 658 620		8 587 427	0
Obligations	4 445 461	122	5 385 975	3 522
Bons du trésor	1 283 764		1 738 098	0
Autres valeurs mobilières	17 113 012	41 081	15 233 735	44 174
Total	31 501 101	41 900	30 945 479	48 402

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Comptes bancaires	109 642 121	84 979 941
Livrets et comptes épargne	33 075 793	28 795 121
Comptes à terme	14 330 971	13 928 961
Autres	309 197	724 564
Créances mobilisées	6 032 479	4 456 643
Total	163 390 561	132 885 230

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Créances clients et comptes rattachés	319 533	246 082
Créances par legs ou donations en cours de réalisation	34 058 423	32 014 761
Autres créances		
→ Autres créances (dont les produits à recevoir)	3 398 367	4 362 962
→ Charges constatées d'avance	684 980	810 565
Total	38 461 303	37 434 370

Les autres créances concernent principalement les subventions à recevoir ainsi que les cessions d'immobilisations legs à recevoir.

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	Variation
Fonds propres sans droit de reprise			
→ Fonds statutaires	5 361 874	5 353 473	8 401
→ Fonds propres complémentaires	1 199 120	1 049 778	149 342
→ Fonds associatifs sans droit de reprise			
→ Legs et donations avec contrepartie	10 379	10 379	
Fonds propres avec droit de reprise	2 190 753	2 190 753	
Ecart de combinaison	3 061 173	2 701 362	359 811
Réserves			
→ Fonds de réserve générale	83 070 097	76 067 978	7 002 119
→ Fonds de réserve missions sociales	60 979 923	49 168 065	11 811 858
Report à nouveau	4 624 410	4 403 312	221 098
Excédent ou déficit de l'exercice	18 111 787	19 514 130	-1 402 343
Subventions d'investissement	1 686 993	1 786 906	-99 913
Total	180 296 509	162 246 136	18 050 373

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subventions d'exploitation	1 160 919	1 424 226	697 513	1 887 632
Ressources liées à la Générosité du Public	1 724 336	1 019 767	653 402	2 090 701
Contributions financières d'autres organismes	440 030	257 453	513 599	183 884
Total	3 325 285	2 701 446	1 864 514	4 162 217

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Reclassement	Fin exercice
Provisions pour risques	2 219 994	2 186 534	1 093 810	24 251	3 359 006
Provisions pour charges	3 744 464				3 722 428
Total	5 964 458	2 186 534	1 093 810	24 251	7 081 434

L'augmentation de la provision pour risque, provient en partie d'une assurance vie contestée par les héritiers.

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 154 470	420 537	1 172 204	561 729
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 636 017	5 636 017		
Dettes des legs ou donations	9 969 226	3 455 365	6 513 861	
Dettes fiscales et sociales	4 410 580	4 410 580		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	181 452	181 452		
Autres dettes	38 808 741	38 808 741		
Produits constatés d'avance	297 501	297 501		
Total	61 457 987	53 210 193	7 686 065	561 729

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2021
Dettes fiscales :	462 820
→ Impôt sur les sociétés	61 845
→ Taxe sur les salaires	50 940
→ Etat charges à payer	280 132
→ Prélèvement à la source	69 903
Dettes sociales :	3 947 760
→ Urssaf/ Pôle emploi	742 892
→ Caisse de retraite	253 272
→ Caisse de prévoyance	198 551
→ Personnel autres charges à payer	246 491
→ Organismes sociaux autres charges à payer	210 964
→ Dettes congés à payer	1 540 784
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	754 806
Total	4 410 580

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2021
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	5 636 017
→ Factures fournisseurs	4 038 243
→ Factures non parvenues	1 597 774
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	181 452
Dettes des legs et donations :	9 969 226
Autres dettes :	38 808 741
→ Charges à payer recherche	28 818 607
→ Charges à payer aides aux malades	31 200
→ Charges à payer autres	3 717 392
→ Abandon des frais des bénévoles	243 323
→ Autres charges à payer	5 998 219
Total	54 595 436

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

 Compte de résultat par origines et destinations Combinaison des comptes 2021	Décembre 2021		Décembre 2020		
	EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1. MISSIONS SOCIALES	73 264 996.78	68 782 970.05	57 445 060.46	53 626 568.05	
1.1 Réalisées en France	73 247 742.04	68 765 715.31	57 427 656.18	53 609 163.77	
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	31 104 071.33	27 482 113.99	26 236 740.36	23 651 036.63	
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	42 143 670.71	41 283 601.32	31 190 915.82	29 958 127.14	
1.2 Réalisées à l'étranger	17 254.74	17 254.74	17 404.28	17 404.28	
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme	17 254.74	17 254.74	17 404.28	17 404.28	
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	18 068 066.65	16 554 062.12	14 681 209.84	13 827 392.69	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	17 741 601.50	16 439 979.90	14 364 343.20	13 714 392.79	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	326 465.15	114 082.22	316 866.64	112 999.90	
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	17 414 939.45	15 369 374.98	16 863 496.50	14 461 048.50	
3.1 Frais d'information et de communication	2 158 138.36	2 125 782.16	2 324 905.77	2 314 205.43	
3.2 Frais de fonctionnement	12 930 283.48	11 045 992.94	12 157 846.17	10 660 019.62	
3.3 Autres charges	2 326 517.61	2 197 599.88	2 380 744.56	1 486 823.45	
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	2 259 975.38	2 260 270.11	2 560 983.67	2 560 983.67	
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	56 631.83		131 714.89		
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	2 701 445.96	1 019 766.70	3 841 843.83	1 850 030.24	
TOTAL CHARGES	113 766 056.05	103 986 443.96	95 524 309.19	86 326 023.15	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	18 111 786.60		19 514 129.92		

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2021		Décembre 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 344 593.87	1 344 593.87	1 257 844.28	1 257 844.28
Réalisées en France	1 344 593.87	1 344 593.87	1 257 844.28	1 257 844.28
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	1 763 512.34	1 763 512.34	835 483.56	835 483.56
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1 416 538.35	1 416 538.35	927 374.65	927 374.65
TOTAL	4 524 644.56	4 524 644.56	3 020 702.49	3 020 702.49

Sur 2020, le total de la consommation de la générosité du public n'était pas correct, dû à un montant non reporté sur ligne « versements à d'autres organismes agissant en France ». Ce montant n'a pas impacté le calcul du résultat de générosité du public. Cette anomalie a été corrigée en 2021.

 Compte de résultat par origines et destinations Combinaison des comptes 2021	Décembre 2021		Décembre 2020	
	RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-119 999 142.80	-119 999 142.80	-103 187 460.43	-103 187 460.43
1.1 Cotisations sans contrepartie	-4 014 512.00	-4 014 512.00	-3 845 704.00	-3 845 704.00
1.2 Dons, legs et mécénat	-110 987 511.63	-110 987 511.63	-96 385 911.66	-96 385 911.66
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-4 997 119.17	-4 997 119.17	-2 955 844.77	-2 955 844.77
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-4 268 749.63		-4 864 291.10	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-0.30			
2.2 Parrainage des entreprises	-404 826.28		-366 163.09	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-1 772 102.68		-658 004.54	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-2 091 820.37		-3 840 123.47	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-4 486 915.00		-3 480 158.32	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-1 258 519.83	-1 258 519.83	-425 983.32	-425 983.32
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	-1 864 515.39	-653 402.57	-3 080 545.94	-1 639 668.30
TOTAL	-131 877 842.65	-121 911 065.20	-115 038 439.11	-105 253 112.05

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2021		Décembre 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-4 524 644.56	-4 524 644.56	-3 020 702.49	-3 020 702.49
Bénévolat	-3 836 082.36	-3 836 082.36	-2 101 519.59	-2 101 519.59
Prestations en nature	-328 659.68	-328 659.68	-363 843.74	-363 843.74
Dons en nature	-359 902.52	-359 902.52	-555 339.16	-555 339.16
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-4 524 644.56	-4 524 644.56	-3 020 702.49	-3 020 702.49

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431XXX	20 649 259
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	75432XXX	47 201 711
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7754XXXX	20 840 028
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	781640XX	3 160 192
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	7891XXXX	34 247 518
TOTAL		126 098 708

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6754XXXX	22 603 428
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	681640XX	1 270 999
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	6891XXXX	38 876 681
TOTAL		62 751 108

SOLDE DE LA RUBRIQUE		63 347 600
-----------------------------	--	-------------------

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2021
→Manifestations	1 607 583
→Ventes prestations de services	448 344
→Activités de récupération	646 952
→Autres produits affectés aux missions sociales	323 221
→Quote-part de générosité reçue d'autres organismes	1 060 262
→Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (1)	910 757
Total	4 997 119

(1) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2021
Autres produits d'activités annexes et prestations	30 226
Transfert de charges	431 979
Produits exceptionnels	1 629 615
Total	2 091 820

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégré au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 4.486.915 €, elles sont en partie affectées aux missions sociales comme suit :

◇ Actions en direction des malades	1.687.810 €
◇ Information, Prévention	1.144.779 €
◇ Recherche	68.774 €
◇ Subventions de collectivités locales de fonctionnement	1.310.837 €
◇ Subventions d'activités de récupération	52.072 €
◇ Subventions affectées aux manifestations	73.922 €

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Le montant des reprises de provisions s'élève à 1.258.520 €

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2021
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	697 513
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	513 599
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	653 402
Total	1 864 514

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2021
Actions pour les malades	6 868 419
Actions d'information, de prévention et de dépistage	4 403 013
Actions de formation	184 986
Actions de recherche	1 618 169
Actions de société et politique de santé	603 752
Frais d'appel aux dons et legs	3 411 801
Frais de fonctionnement (dont communication)	8 956 694
Autres actions	15 575
Total	26 062 409

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES	
Actions réalisées directement	2021
Actions pour les malades	18 246 807
Actions d'information, prévention, dépistage	7 635 793
Actions de formation	356 533
Actions de recherche	3 760 392
Actions autres et internationales	1 121 801
Total	31 121 326
Versement à d'autres organismes	2021
Actions pour les malades	4 241 221
Actions d'information, prévention, dépistage	284 518
Actions de formation	38 463
Actions de recherche	37 348 470
Actions autres	230 999
Total	42 143 671

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2021
Frais d'information et de communication	2 158 138
Frais de gestion	12 012 546
Formation administrative	297 144
Impôts et taxes	620 594
Charges financières	344 679
Dotations aux amortissements	1 606 403
Charges exceptionnelles	375 436
Total	17 414 940

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2021
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation	1 424 226
Report en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	1 019 767
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes	257 453
Total	2 701 446

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

L'évaluation financière du bénévolat se calcule sur la base du taux horaire de 1,5 fois le SMIC.

La valorisation des locaux est effectuée au prix du marché.

Les prestations en nature sont valorisées au prix de revient HT.

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES ET PRODUITS DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

CR \ CROD	CHIFFRES AUX 31 12 2021	MISSIONS SOCIALES	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	DOTATIONS AUX PROVISIONS	IMPOTS SUR LES BENEFICES	REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE
ACHATS	441 904	61 866	211 552	168 486			
VARIATION DE STOCK	83 564	55 067	5 563	22 934			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	27 679 148	11 144 872	10 896 263	5 638 013			
AIDES FINANCIERES	47 490 083	47 437 026	44 705	8 352			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 875 316	666 228	511 068	698 020			
FRAIS DE PERSONNEL	25 013 627	13 233 109	3 283 524	8 496 994			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4 516 279	577 987	50 048	1 628 447	2 259 797		
REPORT EN FONDS DEDIES	2 701 446						2 701 446
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2 917 561	44 591	2 677 502	195 468			
CHARGES FINANCIERES	135 886			135 708	178		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	846 395	44 253	387 842	414 300			
IMPOT SUR LES BENEFICES	64 847			8 215		56 632	
COMPTE DE RESULTAT / CER	113 766 056	73 264 999	18 068 067	17 414 937	2 259 975	56 632	2 701 446

CR \ CROD	CHIFFRES AUX 31 12 2021	PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	REPRISES DES PROVISIONS	UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS
COTISATIONS	4 014 512	4 014 512				
VENTES DE BIENS ET SERVICES	3 515 614	3 103 631	411 983			
SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	4 486 915			4 486 915		
DONS MANUELS	46 289 157	46 289 157				
MECENAT	1 347 714	1 347 714				
LEGS DONATIONS & ASSURANCE-VIE	63 347 600	63 347 600				
CONTRIBUTIONS FINANCIERES RECUES	2 832 364	1 060 262	1 772 102			
REPRISES S/AMORT-PROV-TRANSF CHARGES	1 676 110		431 979		1 244 131	
UTILISATION DES FONDS DEDIES	1 864 515					1 864 515
AUTRES PRODUITS	65 295	37 447	27 848			
PRODUITS FINANCIERS	805 493	798 822			6 671	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 638 378		1 630 660		7 718	
COMPTE DE RESULTAT / CER	131 883 667	119 999 145	4 274 572	4 486 915	1 258 520	1 864 515

La VNC des immobilisations financières est déduite des produits exceptionnels pour un montant de 5.825 €.

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2021
Contrôle des comptes du Siège de la Fédération	150 442
Contrôle des comptes des Comités Départementaux	515 933
Total	666 375

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2021
Produits exceptionnels	
→ Produits exceptionnels annulations de CAP	1 025 217
→ Produits exceptionnels autres	357 284
→ Produits de cessions sur immobilisations financières	6 676
→ Produits de cessions des immobilisations	249 201
Total	1 638 378
Charges exceptionnelles	
→ Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	584 508
→ VNC des immobilisations cédées	267 711
Total	852 219

Les produits exceptionnels sont liés principalement à l'annulation de charges à payer recherche.

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

LA LIQUE CONTRE LE CANCER Compte d'emploi des ressources combiné 2021		Décembre 2021	Décembre 2020	LA LIQUE CONTRE LE CANCER Compte d'emploi des ressources combiné 2021		Décembre 2021	Décembre 2020
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	Détails	RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		68 782 970.05	53 945 045.07	1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-119 999 142.80	-103 187 460.43
1.1 Réalisées en France		68 765 715.31	53 927 640.79	1.1 Cotisations sans contrepartie		-4 014 512.00	-3 845 704.00
Actions réalisées par l'organisme		27 482 113.99	23 651 036.63	1.2 Dans, legs et mécénat		-110 987 511.63	-96 385 911.66
Versements à d'autres organismes agissant en France		41 283 601.32	30 276 604.16	1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-4 997 119.17	-2 955 844.77
Programmes nationaux		26 310 190.87	17 138 128.40	2. REPRISSES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		-1 258 519.83	-425 983.32
Programmes régionaux et départementaux		10 305 423.99	9 359 063.53	3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		-653 402.57	-1 639 668.30
1.2 Réalisées à l'étranger		17 254.74	17 404.28	TOTAL DES RESSOURCES		-121 911 065.20	-105 253 112.05
Actions réalisées par l'organisme		17 254.74	17 404.28	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
Versements à un organisme central ou d'autres organismes				TOTAL		-121 911 065.20	-105 253 112.05
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		16 554 062.12	13 827 392.69	Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		117 473 448.05	98 950 970.81
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		16 439 979.90	13 714 392.79	+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public		17 924 621.24	18 608 926.88
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		114 082.22	112 999.90	Investissements et désinvestissements nets liés à la GP		-217 903.25	-86 449.64
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		15 369 374.98	14 461 048.50	Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		135 180 166.04	117 473 448.05
3.1 Frais d'information et de communication		2 125 782.16	2 314 205.43	B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
3.2 Frais de fonctionnement		11 045 992.94	10 660 019.62	RESSOURCES DE L'EXERCICE			
3.3 Autres charges		2 197 599.88	1 486 823.45	1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-4 524 644.56	-3 020 702.49
TOTAL DES EMPLOIS		100 706 407.15	82 233 486.26	Bénévolat		-3 836 082.36	-2 101 519.59
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		2 260 270.11	2 560 983.67	Prestations en nature		-328 659.68	-363 843.74
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		1 019 766.70	1 850 030.24	Dons en nature		-359 902.52	-555 339.16
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		17 924 621.24	18 608 611.88	TOTAL		-4 524 644.56	-3 020 702.49
TOTAL		121 911 065.20	105 253 112.05				
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL				
EMPLOIS DE L'EXERCICE							
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		1 344 593.87	1 257 844.28				
Réalisées en France		1 344 593.87	1 257 844.28				
Réalisées à l'étranger							
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		1 763 512.34	835 483.56				
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		1 416 538.35	927 374.65				
TOTAL		4 524 644.56	3 020 702.49				
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		TOTAL	TOTAL				
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		1 724 335.94	1 513 974.00				
=- Utilisation		653 402.57	1 639 668.30				
=+Report		1 019 766.70	1 850 030.24				
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		2 090 700.07	1 724 335.94				

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2021	2 001 712			2 001 712		1 522 703

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)

Le solde disponible des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice s'élève à 135.180.166 €.

Ce dernier correspond au cumul du report des ressources au 1er janvier 2021 pour un montant de 117.473.448 €, augmenté du résultat de générosité du public 2021 pour un montant de 17.924.621€ diminué du solde de l'investissements, désinvestissements nets liés à la générosité du public de 217 903 €.

Ce solde sera reporté à l'ouverture de l'exercice suivant.

En raison de la finalisation du calcul de la consommation de générosité du public dans le logiciel HD Report, des corrections ont été apportées sur l'exercice 2021.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser

Nature d'engagements	2021	2020
→ Estimation des legs en cours d'examen avant acceptation	14 760 435	11 359 327
Total	14 760 435	11 359 327

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	ETP Equivalence temps plein 2021	ETP Equivalence temps plein 2020	Personnes physiques 2021	Personnes physiques 2020
Administrateurs élus			1 590	1 606
Bénévoles administratifs	47	40	744	962
Bénévoles de terrain	139	94	18 156	6 108
Total	186	134	20 490	8 676

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,72 € (nbre heure équivalent temps plein x 15,72 €), ou renseigné par le calcul de GABES

L'augmentation du nombre de bénévoles de terrain est lié a une manifestation organisé par un comité départemental

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	ETP 2021 équivalence temps plein	ETP 2020 équivalence temps plein	2021 Personnes physiques	2020 Personnes physiques
Personnel salarié (1)	446	426	597	585
Personnel mis à disposition	2	2	5	21
Total	448	428	602	606

(1) dont 11 contrats aidés (ETP=8)

Le montant annuel brut des trois plus hauts cadres dirigeants s'élève à 336.097 € en 2021.

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Montant
Achats et aux services extérieurs	6 188
Voyages et déplacements	191 699
Missions et réceptions	13 690
Autres frais	1 009
Total	212 586

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le Comité.